

SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

DECISION N°2022/45/ HOMMAGE AUX HEROS / 1

PROJET HOMMAGE AUX HEROS CARENTAN-LES-MARAIS (50)

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et L.121-15-1 et suivants,
- vu le courrier du 21 mars 2022 de M. Richard LENORMAND, directeur général pour la société « HOMMAGE AUX HEROS », sollicitant la désignation d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable sur le projet « HOMMAGE AUX HEROS », en application de l'article L.121-17, et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1,

considérant que :

la décision n°2022/46/PLU-CARENTAN/1 du 6 avril 2022 charge M. Laurent DEMOLINS d'assurer la mission de conseil relative à la concertation sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de CARENTAN-LES-MARAIS, à l'occasion du projet « HOMMAGE AUX HEROS »,

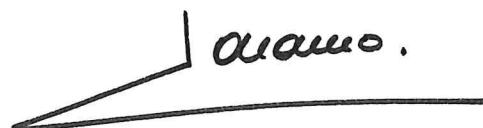
après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : M. Laurent DEMOLINS est désigné garant de la concertation préalable du projet « HOMMAGE AUX HEROS ».

Article 2 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO